



MAIRIE
DE

C A N L Y

60680

Téléphone : 03 44 83 97 72

Télécopie : 03 44 37 03 68

canly2.secretariat@orange.fr

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BONTEMPS Corinne, CLAVIER Thérèse, POUILLE Odile et Messieurs GUIBON Lionel, BOUCOURT Bruno, LARUE Christian, LEROUX Laurent, BODELOT Fernand,

Étaient absents excusés :

Messieurs FORESTIER Franck (pouvoir à Monsieur GUIBON Lionel) et BONGARD Bruno.

Étaient absents :

Mesdames DEBORDES Marie-Anaïs, MASSON Solène, Messieurs LEDUC Robin et LESIEZKA Yoan.

Date de convocation et d'affichage : 4 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 9

Quorum requis : 8

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Tarif médaillon au jardin du souvenir et au columbarium
3. Bail de la boulangerie
4. Création d'un poste d'apprenti en espaces verts
5. Questions diverses

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 03 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Madame Thérèse CLAVIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : Tarif médaillon au jardin du souvenir et au columbarium. Délibération n°20240613/01.

Monsieur le Maire indique que la famille d'un défunt souhaiterait faire apposer sa photo sur le mur du jardin du souvenir. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 9 voix (8 membres présents et 1 pouvoir)

- Décident de fixer les tarifs des médaillons apposés sur le mur du jardin du souvenir et cases de columbarium ainsi :
 - Fourniture d'un médaillon un visage en couleur : 108€
 - Fourniture d'un médaillon un visage noir et blanc : 72€
 - Fourniture d'un médaillon deux visages en couleur : 144€
 - Fourniture d'un médaillon deux visages noir et blanc : 96€
- Précisent que ces tarifs sont fixés en fonction du devis fourni à date de l'entreprise et qu'ils seront révisés selon les tarifs imposés par le fournisseur.

Objet : Bail de la boulangerie. Délibération n°20240613/02.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MOROY Anthony et Madame TERREAU Floriane souhaitent rouvrir la boulangerie de Canly.

Il propose de fixer les termes du bail selon les modalités suivantes :

- Un loyer mensuel de 1 176,38€ révisable annuellement correspondant d'une part à un local commercial situé 3 rue des Ecoles composé d'un magasin, d'une réserve, d'un laboratoire et d'un fournil et d'autre part à un appartement situé au 3 bis rue des Ecoles composé d'un rez-de chaussée avec salon, salle à manger, cuisine, débarras, WC et d'un étage desservant trois chambres, une salle de bain, un WC et un grenier. Le tout est indivisible.
- Le loyer est payable mensuellement d'avance auprès du Trésor Public.
- Durée : 9 ans
- Destination : boulangerie, pâtisserie, supérette et habitation personnelle du preneur ou de l'un de ses collaborateurs.
- Dépôt de garantie : 1 terme de loyer

Madame POUILLE demande s'il y a du matériel appartenant à la mairie. Monsieur BOUCOURT répond que non.

Madame BONTEMPS demande quand démarrera le bail. Monsieur le Maire indique que le diagnostic électricité est en attente et doit être fourni au notaire.

Monsieur BODELOT demande si les preneurs potentiels ont une autre activité mise à part Longueil-Sainte-Marie et quelles étaient les conditions de réduction pour l'ancien boulanger. Monsieur le Maire répond que Monsieur MOROY et Madame TERREAU ont pour seule activité la boulangerie de Longueil-Sainte-Marie qui comprend 9 salariés. Il précise qu'il n'y a pas eu de réduction accordée à l'ancien boulanger car la reprise du bail a été rapide.

Monsieur le Maire ajoute que des travaux vont devoir être réalisés avant la réouverture à savoir l'électricité et une réparation sur le toit dans le logement. Il va également falloir changer la faïence de l'arrière-boutique. Un service de nettoyage et de dératisation va être sollicité.

Il indique que l'appartement sera occupé par un collaborateur.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal par 9 voix Pour (8 membres présents et 1 pouvoir):

- Décide de convenir d'un bail commercial avec Monsieur MOROY Anthony et Madame TERREAU Floriane selon les termes exposés ci-dessus.
- Prend note qu'un constat d'huissier à la charge de la commune sera réalisé avant l'entrée dans les lieux et annexé au bail.
- Charge Monsieur le Maire de signer ledit bail à l'étude notariale de Maître Charlotte DENEUFBOURG, notaire à Estrées-Saint-Denis.

Le conseil municipal par 8 voix Pour et 1 Abstention (l'élu souhaite qu'il soit accordé une réduction sur une durée plus longue)

- Accorde une réduction de loyer aux preneurs correspond à 60 % du loyer durant 3 mois soit une réduction mensuelle de 705,83€ ramenant le loyer à 470,55€ TTC.

Objet : Recours à un apprenti en espaces verts. Délibération n°20240613/03.

Ce point est différé dans l'attente d'éléments supplémentaires et l'avis du Comité Social Territorial

Informations

- Une visite de sécurité par le SDIS a eu lieu à la salle René BECUWE le 7 juin 2024. Le rapport a conclu que les poubelles extérieures devaient être déplacées. Un système doit être installé sur les rideaux afin qu'ils n'obstruent pas les issues de secours. Un affichage et un paragraphe dans le formulaire d'état des lieux d'entrée seront ajoutés pour rappeler les consignes de sécurité.
- L'étude de sécurisation de la RD 10 sera présentée lors d'une réunion publique dans les prochains mois. Pour information 1 000 véhicules/jour empruntent la rue de la Gare et 950/jour la rue de Jonquières.
- Une visite de la boulangerie sera organisée par la commission des travaux.
- Un comité d'usagers du centre périscolaire a été organisé le 12 juin 2024. On note une satisfaction générale des parents. Deux mères de famille ont abordé la question d'un centre aéré à Canly. Elles ont indiqué que les centres de Longueil-Sainte-Marie et Rémy sont complets cette année. Un père de famille a proposé d'augmenter le coût pour les

familles afin de réduire la participation de la commune. Monsieur BOUCOURT invite les membres du conseil municipal à réfléchir à la création d'un centre aéré en 2025.

- Le centre périscolaire participera aux animations organisées dans le cadre du téléthon le 28 septembre 2024.

La séance est levée à 20H20

Le Maire
Lionel GUIBON



La secrétaire de séance
Thérèse CLAVIER